

ASSOCIATION DES
VIEUX NOMS FRANÇAIS SUBSISTANTS



Association régie par la loi de 1901

DEMANDE D'ADHESION

adhésion simple

Je soussigné(e) demande mon admission dans l'association des Vieux Noms Français Subsistants et m'engage à constituer mon dossier conformément à ses statuts et règlement intérieur.

Fait à le.....

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** »

adhésion conjointe (époux)

Les femmes mariées prenant légitimement le nom de leur époux, celles-ci peuvent demander leur admission, sur preuves de leur mari.

Nous soussignés demandons notre admission dans l'association des Vieux Noms Français Subsistants et nous engageons à constituer notre dossier conformément à ses statuts et règlement intérieur.

Fait à le.....

Signatures précédées de la mention « **lu et approuvé** »

Prénom et nom complet de l'époux (tel qu'il figure à l'état civil) :

.....
.....

Forme du nom patronymique il y a 400 ans :

.....

Province d'origine :

Paroisse ou ville d'origine :

Acte prouvant que le patronyme actuel du candidat est porté depuis au moins 400 ans :

Date et lieu de rédaction de l'acte :

Nature de cet acte (registre paroissial, acte notarié, ...) :

Lieu où se trouve l'acte et cote du document s'il appartient à un fonds public :

.....

Orthographe exacte du patronyme dans l'acte :

Qualité, titre ou profession de cet ancêtre à cette date :

Renseignements administratifs :

Adresse principale :

.....

.....

Téléphone : E-mail :

Pour les candidats dont la famille a fait ses preuves pour l'ANF :

Les descendants de familles reconnues nobles depuis plus de quatre cents ans à la date de candidature, ayant été admises à l'ANF et ayant conservé leur patronyme d'origine, recevront un dossier simplifié.

Le candidat a fait ses preuves Le candidat n'a pas fait ses preuves, mais sa famille les a faites
Lien de parenté :

Numéro de membre de l'Association d'entraide de la Noblesse Française :

Principe de noblesse de la famille du demandeur :

Noblesse d'extraction : O / N Date de la filiation prouvée :

Anoblissement : O / N Date des lettres d'anoblissement :

Pièces à joindre à la présente demande d'adhésion :

- Photocopie d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité, du ou des candidats
- Extrait de l'acte de mariage des candidats (dans le cas d'une adhésion conjointe)
- Photocopie de l'acte mentionné plus haut dans lequel l'ancêtre du candidat est cité il y a quatre cents ans ou plus, faisant apparaître le nom de l'ancêtre et la date du document.

Le candidat recevra en retour à cette demande d'adhésion le dossier à compléter pour lui permettre de réunir les preuves fixées par le règlement intérieur de l'association des Vieux Noms Français Subsistants.

A ce jour, le droit d'entrée dans l'association (pour une adhésion simple ou conjointe, perçu une seule fois lors de l'admission) est de 20 € et tient lieu de première cotisation. La cotisation annuelle (simple ou conjointe) pour les années suivantes est de 15 €. Ces droits seront versés lors de l'admission effective, sur sollicitation du Trésorier.